

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,
- vu le décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce,

Décide :

De donner délégation de signature aux personnes suivantes à effet de signer les cartes d'agent immobilier :

- Dominique RESTINO, président de la CCI Paris
- Gérard BACHELIER, président de la CCI Versailles-Yvelines
- Patrick PONTHER, président de la CCI Hauts-de-Seine
- Nicholas MOUFFLET, vice-président de la CCI Seine-Saint-Denis
- Gérard DELMAS, président de la CCI Val-de-Marne
- Pierre KUCHLY, président de la CCI Val-d'Oise

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle du présent mandat.

Elle annule et remplace celle antérieurement donnée sur le même sujet.

Fait à Paris, le 27 mai 2019

signé

Didier KLING